



## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 008-2019  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive:   
N° d'affaire: 2019.RRGR.22

Déposée le: 05.02.2019

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Ruchti (Seewil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
Direction: Direction de l'économie publique  
Classification: –



### Faire appel à la médecine complémentaire avant de recourir aux antibiotiques dans l'agriculture

---

Dans la revue spécialisée *Der Schweizerbauer* du 2 février 2019, on pouvait lire sous la rubrique « Forum » un article concernant la sensibilisation des clientes et des clients à l'usage des antibiotiques (*Kunden bezüglich Antibiotikagebrauch sensibilisieren*). Le texte était signé par le label « natureMedicine first », récemment fondé.

En 2015, la Confédération a lancé la campagne « Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) » dans le but de garantir l'efficacité des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire, et de diminuer les résistances. La mise en œuvre de cette stratégie se fait en partenariat avec les médecins, les pharmaciennes et pharmaciens, les vétérinaires et les agricultrices et agriculteurs.

En tant que plus grand canton agraire, Berne devrait à mon avis accorder la plus grande attention à la médecine complémentaire dans les affaires vétérinaires et encourager à l'avenir la formation et la recherche dans le domaine. La question des résistances aux antibiotiques est une réalité à laquelle tous les hôpitaux sont confrontés aujourd'hui, et il est urgent, voire impératif, d'agir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il conscience des risques que représente une utilisation inappropriée des antibiotiques dans l'élevage ?
2. Le Conseil-exécutif sait-il à quel niveau se situe actuellement la médecine complémentaire dans les affaires vétérinaires ?
3. Le Conseil-exécutif songe-t-il à proposer dans les écoles agricoles un module consacré à la médecine complémentaire et à son application dans le domaine de l'élevage ?
4. Quelles mesures le Conseil-exécutif pense-t-il prendre en ce qui concerne la formation des enseignantes et enseignants en médecine vétérinaire complémentaire ?

Destinataire

- Grand Conseil